

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG EN BRESSE

Jugement du 27/06/2008 prononcé en audience publique où siégeaient: Président:
PALISSE

Juges: SAUNIER, PRADEL,
Monsieur le Procureur de la République.
Greffier: JOMAIN

Après avoir entendu le juge-commissaire, le représentant des créanciers, le débiteur, l'administrateur, le représentant des salariés,

Attendu que l'entreprise sus-nommée a été mise en redressement judiciaire par jugement du 13/07/2007 ;

Attendu que la situation financière de ladite entreprise, telle qu'exposée à l'audience rend impossible l'élaboration d'un plan de redressement; qu'il echet de prononcer la liquidation judiciaire ;

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal statuant publiquement et en premier ressort,

Après communication au Ministère Public,

PRONONCE la liquidation judiciaire de :

LA BRESSE (SA)
Société anonyme

Achat et vente d'animaux vivants de boucherie ou de charcuterie, commerce de viandes fraîches de ces animaux. Exploitation d'un établissement industriel de fabrication, préparation, exploitation et vente en gros et détail des salaisons et tous autres produits alimentaires et conserves quelconques.

ROUTE DE CHAVEYRIAT
01660 MEZERIAT
RCS BOURG B 775 544 802 - RM :

MAINTIENT en ses fonctions de juge-commissaire M. BELLE, ainsi que le juge-commissaire suppléant,

NOMME en qualité de liquidateur : SCP BELAT - DESPRAT, REPRESENTEE PAR MES J.C. BELAT ET F. DESPRAT 22, RUE DU CORDIER 01003 BOURG EN BRESSE CEDEX,

ORDONNE le rappel du présent dossier à l'audience du 26/06/2009 à 11 h pour l'examen de la clôture de la procédure ,

DIT n'y avoir lieu à l'allongement du délai de déclaration des créances,

EMPLOIE les dépens en frais privilégiés.